

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 30 JUIN 2017**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 30 juin 2017, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

Étaient présents : MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Jamon Jean-Michel, Eric Jacob, Solange Falgon, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette, Pascal Garnier.

Étaient excusés : Alain Bernard et Patricia Portal-Baptiste qui avaient respectivement donné pouvoir à Solange Falgon et Dominique Charretier.

Étaient absents : néant

Secrétaire de séance : Michel Tallobre a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. **Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :**
2. **Délibérations :**

Objet : Election sénatoriale 2017 : vote pour la désignation des délégués sénatoriaux :

Après vote à bulletin secret, ont été désignés Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac et Dominique Charretier en tant que délégués titulaires et Jean Borie, Hubert Marrel et Jean-Michel Jamon en tant que délégués suppléants.

Objet : Opérations collectives de modernisation de l'artisanat et des commerces (OCM) :

M. le Maire rappelle au conseil qu'une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM) avait été initiée par l'ex-CCPA sous le précédent mandat. Elle consiste à apporter une aide financière aux artisans et commerçants dont les projets entrent dans le cadre de l'action Leader : « soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales vellaves ». L'aide financière provient de l'Europe (Leader) à hauteur de 32% dans la limite de 20 000€, de l'Etat (Fisac) à hauteur de 4%, de la Communauté d'agglomération du Puy au titre de l'ex-CCPA à hauteur de 2% et de la commune à hauteur de 2% ; étant précisé que l'assiette de travaux est plafonnée à 75 000€.

M. le Maire énumère ensuite la liste des projets des entreprises d'Allègre :

DOSSIERS OCM									
entreprise	Intitulé du projet	€ devis	Assiette éligible	LEADER	FISAC	Ex-CCPA	Commune	Total aides publiques	% Aides publiques
H. Trescartes	Acquisition véhicule	19 581,56 €	19 181,56 €	6 136,00 €	767,26 €	383,63 €	383,63 €	7 670,52 €	39,99%
P. Rocher	Aménagt local commercial	78 548,42 €	75 000,00 €	20 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	26 000,00 €	34,67%
Au Bon Pain	Aménagt local commercial	78 120,61 €	75 000,00 €	20 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	26 000,00 €	34,67%
D. Charrat	Acquisition véhicule	139 000,00 €	75 000,00 €	20 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	26 000,00 €	34,67%
B. Michon	Acquisition matériels	30 850,00 €	30 850,00 €	9 872,00 €	1 234,00 €	617,00 €	617,00 €	12 340,00 €	40,00%
SARL Pubellier	Acquisition véhicule	28 075,45 €	27 701,20 €	8 864,36 €	1 108,05 €	554,02 €	554,02 €	11 080,45 €	40,00%
F. Dessimond	Acquisition matériels	10 465,00 €	10 465,00 €	3 348,80 €	418,60 €	209,30 €	209,30 €	4 186,00 €	40,00%
			TOTAUX	88 221,16 €	12 527,91 €	6 263,95 €	6 263,95 €	113 276,97 €	

Les projets étant quasiment achevés dans l'ensemble, M. le Maire propose au conseil de verser les aides aux sept entreprises concernées à hauteur de 6 263.95€.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'aider les entreprises précitées dans le cadre de l'OCM à hauteur de 2% de l'assiette éligible retenue.

Objet : Décision modificative n°01 budget principal :

M. le Maire précise au conseil que lors de l'élaboration du budget 2017, une erreur s'est glissée dans l'affectation du résultat. Il convenait d'affecter la somme de 292 910.18€ comprenant 287 134.56€ (excédent antérieur) additionné de 5 775.62€ (résultat de reprise du CCAS). Or, seuls les 287 134.56€ ont été affectés.

Par ailleurs, il convient d'ajouter 20 000€ aux travaux de rénovation du camping, ceux-ci seront pris sur le compte affecté à la voirie.

Traduction budgétaire, décision modificative :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
R 002 : résultat de fonctionnement reporté		+ 5775.62€
D 6745 : subv. aux personnes de droit privé	+ 5 775.62€	
D 6745 : subv. aux personnes de droit privé	+490.00€	

D 022 : dépenses imprévues	- 490.00€	
INVESTISSEMENT		
D 21318 / 0131 : rénovation camping	+ 20 000€	
D 2151 : réseaux de voirie	- 20 000€	
TOTAL	5 775.62€	5 775.62€

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°1 au budget principal.

Objet : Convention EPF-SMAF – commune - parc Livradois : avenant n°01 :

M. le Maire rappelle au conseil qu'une convention tripartite a été signée le 20 octobre 2016 avec l'EPF-SMAF et le Parc naturel régional du Livradois Forez pour une gestion foncière de long terme des biens identifiés dans 4 secteurs : bourg ancien, Parc du Baron, clos du Fangeas et friche industrielle rue des Potelleries.

A la demande de la mairie, l'EPF-SMAF a rédigé un avenant à la convention afin de créer un nouveau secteur d'emprise avenue de la Gare correspondant à la parcelle B-894 d'une superficie de 6549m². Ce nouveau secteur dénommé « zone d'habitat entrée Sud », qui s'inscrit dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, est destiné à accueillir de l'habitat individuel. L'acquisition de la parcelle pourrait éventuellement être confiée à l'EPF-SMAF moyennant un taux de portage égal à 1% pendant 12 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec l'EPF-SMAF et le Parc naturel régional du Livradois Forez.

Objet : Diagnostic de l'eau : équipement (compteurs, vannes) – choix de l'entreprise – demande de subventions :

Joseph Ampilhac, vice-président de la commission eau et assainissement, expose au conseil que dans le cadre de l'actualisation du diagnostic du réseau d'eau potable, il convient de poser un débitmètre sur la conduite de Fix et de remplacer des compteurs et des vannes sur les antennes. Sur les trois entreprises qui ont été consultées, deux seulement ont remis une offre. Après analyse par le Satea et le bureau d'étude C2EA, l'offre de l'entreprise Faurie SA de St Agrève d'un montant de 34 575€ HT s'avère satisfaisante tant techniquement que financièrement.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise Faurie SA pour 34 575€ HT et de demander les subventions les plus larges possibles au Département de la Haute-Loire et à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Objet : Coupe de bois sur des biens de section du village de Sarzols :

Jean Borie expose au conseil qu'une réunion s'est tenue en mairie avec les habitants du village de Sarzols pour la vente de bois situé sur des biens de section du village. Il précise qu'il s'agit de gestion courante dans le cadre du nettoyage des parcelles E-678 et E-682 suite au passage de la tempête Zeus en mars dernier.

Jean Borie rappelle au conseil qu'en l'absence de commission syndicale à Sarzols, le conseil doit délibérer pour organiser la coupe de bois.

Il propose de retenir la coopérative forestière Bourgogne-Limousin d'Ussel dont les prix d'achat sont les suivants :

Pour une éclaircie :

- Billons épicéas qualité fermette, longueur 4m à 6m 32€/m³ sous écorce
- Billons résineux qualité palette, longueur 2m à 4m 13€/m³
- Billons résineux qualité papeterie mécanique, longueur 2m90 3€/m³
- Billons résineux qualité papeterie chimique, longueur 2m30 1€/m³

Pour une coupe rase commercialisable :

- Billons épicéas qualité fermette, longueur 4m à 6m 37€/m³ sous écorce
- Billons résineux qualité palette, longueur 2m à 4m 16€/m³
- Billons résineux qualité papeterie mécanique, longueur 2m90 5€/m³
- Billons résineux qualité papeterie chimique, longueur 2m30 2€/m³
- Poteaux téléphonique, longueur 7m et 8m : 55€/m³ 1 Poteaux = 0.15m³

M. le Maire précise au conseil que l'argent de la coupe sera crédité sur l'état spécial de la section de Sarzols et qu'il sera affecté en priorité à la replantation des arbres s'il y a nécessité de réaliser une coupe rase. En cas d'éclaircie, l'argent sera affecté à des travaux dans le village pour l'habillage des conteneurs à poubelles par exemple.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de confier la coupe de bois sises sur les parcelles E-678 et E-682 à la coopérative forestière Bourgogne-Limousin d'Ussel aux prix indiqués ci-avant.

Objet : Syndicat d'énergies : adhésion au groupement de commande d'énergies :

Décision est prise d'adhérer au groupement de commandes proposé par le SDE pour l'acheminement et la fourniture d'électricité. Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Objet : SGEV : actualisation des statuts :

Suite aux adhésions intervenues en 2016 (Communauté de communes du Haut Lignon et Commune d'Apinac)

les nouveaux statuts du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay sont acceptés.

Objet : Admission de créances en non-valeur sur les budgets principal, eau et assainissement :

M. le Maire propose d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget principal et les budgets de l'eau et de l'assainissement compte-tenu de l'échec des recouvrements amiables :

- Budget principal : 3 812.89€
- Budget de l'eau : 517.94€
- Budget de l'assainissement : 264.67€

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, ces admissions de créances en non-valeur.

Objet : Personnel communal : création d'un poste d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne :

M. le Maire propose au conseil l'avancement de grade pour un agent au titre de la promotion interne. Cette proposition nécessite la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en poste d'agent de maîtrise au 01/09/2017.

Le conseil approuve à l'unanimité, la création de ce poste au vu de l'avis favorable de la Commission administrative paritaire du Centre de gestion.

Objet : camping : tarifs 2017 pour le mobil-home :

M. le Maire expose au conseil que le gardien du camping a rénové à minima le mobil-home appartenant à la commune. Il pourra donc être proposé dès cet été à la location.

Les tarifs 2017 proposés sont les suivants :

TARIFS 2017 : MOBIL-HOME	
• 1 semaine	199€
• 2 nuits	70€
• 3 nuits	99€
• par nuits supplémentaires	25€
• caution	90€
• acompte de réservation	30%
• supplément ménage optionnel	30€

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de valider les tarifs de location du mobil-home ci-avant présentés.

Objet : création d'un poste contractuel saisonnier :

M. le Maire expose au conseil qu'il convient d'embaucher un agent sur la base d'un contrat à durée déterminée art 3.2 « accroissement saisonnier d'activités » pour une durée de 6 mois à compter du 03 juillet 2017, pour faire face à une situation de transition entre deux départs à la retraite. Il aura en charge le ménage de la mairie à raison de 07h30 hebdomadaires et sera rémunéré sur l'indice majoré correspondant au SMIC horaire (échelle C1, échelon 1). Il pourra ponctuellement être affecté à l'école en fonction des nécessités de service (ménage aux vacances scolaires, remplacement d'un agent ...).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, S. Tourette ne prenant pas part au vote, de créer un contrat à durée déterminée art 3.2 « accroissement saisonnier d'activités » pour une durée de 6 mois à compter du 03 juillet 2017 et d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Objet : Ecole laïque Jean Macé : retour à la semaine de 4 jours :

Le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. M. le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours avec 6h d'enseignement par jour, dans l'attente d'aménagements plus favorables au rythme de l'enfant. Il ajoute qu'un sondage a été réalisé auprès des parents et que 2/3 d'entre eux sont favorables au retour à la semaine de 4 jours au même titre que l'ensemble des communes du secteur.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune d'Allègre,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité, un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017-2018 sous réserve de l'avis favorable du conseil d'école qui doit se réunir jeudi 06 juillet.

3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de trois déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune, parcelles : B-864 sise 7, rue du St Esprit, B-2676 sise 27, rue du St Esprit et B-439 sise 2, rue du Parc.

4. Informations sur l'activité de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay :

Eau et assainissement : la compétence eau et assainissement sera transférée à la CALP à compter du 1^{er} janvier 2018. Une convention sera signée pour la mise à disposition d'un agent communal.

Ramassage scolaire : la gratuité des transports scolaires reste effective pour l'année 2017-2018, la commune prenant à sa charge les 25% restant à financer.

Syndicat ferroviaire : les membres du syndicat ont été favorablement accueillis, 9 représentants ont été désignés à la CALP. Une délégation d'élus a pu effectuer le trajet La Chaise-Dieu – Malaguet en micheline ! L'idée de wagons à thème (restaurant, concert..) fait son chemin.

5. Questions des conseillers et du public :

Rue ND de l'Oratoire : A la question de la mise en place d'un sens unique rue ND de l'Oratoire est répondu qu'il convient au préalable de régler le problème du stationnement dans cette rue. Un arrêté définitif d'interdiction de stationner sera d'ailleurs pris à l'occasion de la mise en place de la viabilité hivernale.

Collège du mont Bar : il est question d'une fusion administrative des 3 collèges (Allègre-LaChaiseDieu-Craponne) à la rentrée 2018.

6. Informations de la municipalité :

Carrefour des créations : artisans d'art professionnels et amateurs exposeront leurs œuvres du 07 juillet au 28 août 2017, place du Marchédial.

Patrimoine : Dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, la population est invitée à une réunion publique lundi 17 juillet 2017 à 18h à la Coccinelle place du Marchédial pour échanger sur « Allègre hier, aujourd'hui et demain ». Venez partager votre connaissance du territoire et apportez un objet (carte ancienne, photo, article, témoignage, vision d'avenir) qui illustre le patrimoine d'Allègre. Un buffet froid offert par la municipalité clôturera ce moment d'échange.

Séance levée à 23h00.